



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/54/636
S/1999/1201
29 novembre 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-quatrième session
Point 77 de l'ordre du jour
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE
CLÔTURE DE LA DOUZIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 24 novembre 1999, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Gabon auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le communiqué final du Sommet des chefs d'État, de gouvernement et de délégation du golfe de Guinée tenu le 19 novembre 1999 à Libreville (Gabon) (voir annexe).

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer ce communiqué comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 77 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Denis DANGUE REWAKA

Annexe

COMMUNIQUÉ FINAL DU SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT, DE GOUVERNEMENT
ET DE DÉLÉGATION DU GOLFE DE GUINÉE

À l'invitation de S. E. El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise et sur proposition de S. E. Chief Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigéria,

Leurs Excellences :

El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise,

Monsieur Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale,

Monsieur Miguel Dos Anjos da Cunha Lisboa Trovoada, Président de la République de Sao Tomé-et-Principe,

Monsieur Denis Sassou-Nguesso, Président de la République du Congo,

Chief Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigéria,

Monsieur Augustin Kontchou Kouomégni, Ministre d'État chargé des Relations extérieures, représentant S. E. M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun,

Monsieur Joao Bernardo De Miranda, Ministre des relations extérieures, représentant S. E. M. José Eduardo Dos Santos, Président de la République d'Angola,

Se sont réunis à Libreville, en République gabonaise, le 19 novembre 1999, en vue d'étudier les voies et moyens susceptibles de préserver la paix, la sécurité et la stabilité dans le golfe de Guinée, instaurer un climat de confiance et de compréhension, coordonner et intensifier leur coopération et prévenir d'éventuels conflits.

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays du golfe de Guinée :

- Ayant à l'esprit les dispositions des Chartes de l'ONU et de l'OUA, et rappelant la décision prise par la trente-cinquième session ordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA de proclamer l'année 2000 : "Année de la paix, de la sécurité et de la solidarité en Afrique",
- Convaincus que le dialogue et la négociation demeurent les meilleurs moyens de résoudre durablement tout différend conformément aux Chartes de l'ONU et de l'OUA,

- Déterminés à renforcer l'amitié et la fraternité entre leurs peuples, à sauvegarder les relations de bon voisinage et à consolider la paix et la coopération entre leurs États,
- Conscients de la nécessité de mettre en place un mécanisme de dialogue et de concertation propre à prévenir, gérer et régler les conflits liés à l'exploitation économique et commerciale des richesses naturelles situées aux limites territoriales et notamment aux Zones économiques exclusives (ZEE) des États membres,
- Ayant examiné les recommandations de la Réunion préparatoire des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue les 17 et 18 novembre 1999 à Libreville, au Gabon,

Ont convenu de créer un cadre de concertation pour la coopération et le développement, ainsi que la prévention, la gestion et le règlement des conflits des pays du golfe de Guinée dénommée "Commission du golfe de Guinée" (CGG).

L'organisation et le fonctionnement de cette commission reposeront notamment sur les principaux organes suivants :

- Le Sommet des chef d'État et de gouvernement,
- Les conseils des ministres, notamment les ministres en charge de :
 - * Affaires étrangères
 - * Économie
 - * Ressources halieutiques
 - * Mines
 - * Environnement.

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays du golfe de Guinée ont donné mandat à leurs ministres des affaires étrangères de prendre toutes les initiatives nécessaires en vue de l'élaboration des textes constitutifs de cette commission, afin de les soumettre pour décision au prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui aura lieu dans un an à Libreville.

La Commission du golfe de Guinée est ouverte à la participation des autres États de la région qui en exprimeront le désir.

Les chefs d'État se sont en outre félicités de l'existence d'accords de délimitation de frontières maritimes entre certains États membres et ont encouragé la conclusion d'autres pour mettre fin aux différends territoriaux déclarés ou virtuels.

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation réunis à Libreville ont exprimé leur gratitude à S. E. El Hadj Omar Bongo, au Gouvernement et au peuple gabonais pour l'hospitalité et l'amitié manifestées à leur égard pendant leur séjour en terre gabonaise.
